

CONFÉRENCE DES FINANCEURS

UN APPEL À PROJETS POUR FAIRE ÉMERGER DES INITIATIVES LOCALES INNOVANTES EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES ET DES PROCHES AIDANTS



La conférence des financeurs œuvre pour le bien vieillir des personnes âgées qui représentent environ 30 % de la population du territoire manchois (en 2017, le département de la Manche comptait environ 150 000 seniors âgés de 60 ans ou plus selon l'INSEE). Dans la Manche, cette instance, qui a pour mission de coordonner les acteurs engagés dans la prévention de la perte d'autonomie, financer des actions et accompagner des porteurs de projets, lance un nouvel appel à projets visant à faire émerger des actions locales innovantes. Un des enjeux est de capter de nouveaux acteurs.

Chef de file de l'action sociale, le Département agit en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Pour ce faire, il dispose de plusieurs leviers, dont la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS : PRÉSENTATION

La conférence des financeurs, créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) de 2015, a pour mission de coordonner les financements en complément des prestations légales ou complémentaires, en direction des personnes âgées de soixante ans ou plus, éligibles ou non à l'APA, à domicile ou en EHPAD. Elle s'adresse également aux proches aidants. Son principe d'action est de laisser l'initiative de la mise en œuvre aux acteurs de terrain qui réalisent les actions, tout en leur donnant un cadre et des objectifs.

Dans la Manche, elle regroupe, sous la présidence du conseil départemental et la vice-présidence de l'agence régionale de santé (ARS), les membres suivants :

- des caisses de retraite (caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), mutualité sociale agricole (MSA)) ;

- la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ;
- l'agence nationale de l'habitat (ANAH) ;
- l'association générale des institutions de retraites complémentaires des cadres et l'association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (AGIRC-ARRCO) ;
- la mutualité française ;
- la caisse des dépôts et consignations ;
- l'union départementale des centres communaux d'action sociale (UDCCAS) ;
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : le Cotentin, Saint-Lô agglo, Mont Saint-Michel Normandie, Baie du Cotentin, Côte-Ouest-Centre-Manche, Granville terre et mer, Villedieu intercom.

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) alloue chaque année une enveloppe à la conférence des financeurs de chaque département, dans le but de soutenir des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

DEUX APPELS À PROJETS LANCÉS CHAQUE ANNÉE

Deux appels à projets sont lancés chaque année afin de créer un effet levier pour la création de nouvelles actions, locales ou à rayonnement départemental, de prévention de la perte d'autonomie, à destination :

- des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), pour lequel le financement est conjoint avec l'agence régionale de santé Normandie,
- des seniors à domicile et des proches aidants.

EN 2022 :

144 projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets 2022 : 26 dans le cadre de l'appel à projets EHPAD parmi lesquels 19 ont été retenus, et 118 projets dans le cadre de l'appel à projets seniors à domicile et proches aidants parmi lesquels 99 ont été retenus.

Le montant global alloué aux projets liés à la prévention de la perte d'autonomie via la conférence des financeurs s'élève à 863 171 € pour 2022.

DES ACTIONS ORIGINALES DÉVELOPPÉES DANS LA MANCHE

1) Aidant bus :

L'Aidant Bus est un espace ressource itinérant ouvert aux aidants de personnes malades, âgées et/ou en situation de handicap, sans condition d'âge.

Porté par le CLIC du Sud-Manche, l'Aidant-Bus rayonne sur le territoire de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel

Normandie. Il anime et pilote des actions d'information, de formation, des actions collectives, en faveur des aidants et des aidés.



Financement : 25000€ par la conférence des financeurs cette année. La subvention couvre essentiellement les actions collectives déployées dans le cadre de ce dispositif (actions de formation des aidants, action en duo aidant-aidé...)

2) Solidarité Transport :

Le service Solidarité Transport met en relation des conducteurs bénévoles et des personnes âgées et sans moyen de locomotion pour les aider dans leurs déplacements du quotidien (rendez-vous médicaux, loisirs, courses, etc).



Porté par la Fédération départementale Familles rurales de la Manche en lien avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le service Solidarité Transport a un rayonnement quasi départemental.

Financement : 34 500 € par la conférence des financeurs cette année. Le financement porte sur la coordination départementale, sur l'animation des réseaux existants et sur l'appui à la création de nouveaux réseaux.

3) Olympiades inter-EHPAD :

L'ADEPAM (Association des Directeurs d'Etablissements de Personnes Âgées publics

et non lucratifs de la Manche) organise tous les deux ans une rencontre pour les usagers des EHPAD du département de La Manche appelée "les olympiades". Cette journée permet de favoriser le lien social et l'ouverture vers l'extérieur des structures, le tout en favorisant le maintien de l'autonomie. Une quinzaine d'EHPAD est associée.



Financement : 2 500€ par la conférence des financeurs en 2022.

4) Escrime en EHPAD :

Plus de 60 % des admissions font suite à un séjour hospitalier long durant lequel il y a eu une immobilité au lit générant une perte d'autonomie. Une activité physique adaptée permet à ses résidents de regagner rapidement des facultés motrices, c'est en ce sens que sont organisées des séances collectives d'escrime ludiques et adaptées pour les personnes âgées.

Ce projet est porté par le Centre Hospitalier Public du Cotentin pour 2 EHPAD (le Gros Hêtre & le Pays Valognais).

Financement : 1 693€ par la conférence des financeurs en 2022.